

1. GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Les présentes Conditions générales de vente (ci-après dénommées « Conditions ») s'appliquent à toute offre, vente et livraison de biens et/ou services (ci-après dénommé « Produit(s) ») effectuées par ou au nom d'une filiale de Koninklijke DSM N.V. offrant et/ou vendant les Produits (filiale ci-après dénommée « DSM » ou « Entité de vente DSM ») au client (« Client ») et s'applique à toutes les transactions entre DSM et le Client. Filiale de Koninklijke DSM N.V désigne toute société ou autre entité commerciale directement ou indirectement contrôlée par Koninklijke DSM N.V. Une entité sera réputée « contrôler » une autre entité si elle a le pouvoir de diriger ou de faire diriger la gestion ou les politiques de l'autre entité, que ce soit par la détention de titres avec droit de vote ou autrement.
- 1.2 En concluant un contrat conformément aux Conditions générales, le Client accepte leur applicabilité pour toutes les futures transactions, même sans indication explicite.
- 1.3 DSM rejette explicitement l'applicabilité de toutes les conditions générales du Client. En outre, les Conditions générales remplacent toutes les conditions des devis, communications, accords et arrangements oraux et écrits antérieurs des parties en ce qui concerne la vente et la livraison des Produits et s'appliquent de préférence à et remplacent toutes les conditions générales afférentes à une commande placée par le Client et toutes les autres conditions soumises par le Client. Le fait que DSM ne s'oppose pas aux conditions générales définies par le Client ne saurait en aucun cas être interprété comme une acceptation des conditions générales du Client. Ni le début de la prestation de DSM, ni la livraison de DSM ne sont réputés valoir acceptation de l'une des conditions générales du Client. En cas de divergence entre les Conditions générales et l'une des conditions générales du Client, les présentes Conditions générales et toute communication ou acte ultérieur réalisé par DSM ou au nom de DSM, y compris, mais sans s'y limiter, une confirmation de commande et de la livraison des Produits, constituent alors une contre-offre et non pas une acceptation des conditions générales soumises par le Client. Toute communication ou acte du Client confirmant un accord pour la livraison des Produits par DSM, ainsi que l'acceptation par le Client de toute livraison de Produits de DSM, constitue une acceptation par le Client des Conditions générales.
- 1.4 La version actuelle des Conditions générales est disponible dans la section <https://www.dsm.com/corporate/website/info/terms-and-conditions.html>. DSM se réserve le droit de modifier les Conditions générales à tout moment. DSM informera le Client desdites modifications en envoyant les Conditions générales modifiées au Client en mettant en évidence les modifications et en les publiant sur les sites Internet susmentionnés. Le Client peut rejeter les Conditions générales modifiées dans un délai de 30 jours par notification à DSM. Si le Client ne rejette pas les Conditions générales modifiées au cours dudit délai, elles prendront effet à son expiration. Les Conditions générales modifiées prendront effet à la date d'entrée en vigueur. Les Conditions générales modifiées s'appliquent à toutes les transactions conclues entre le Client et DSM après la date de ladite notification.
- 1.5 Toute communication électronique entre DSM et le Client a valeur d'original et est considérée comme un « écrit » entre les parties. Le système de communication électronique utilisé par DSM sera la seule preuve du contenu et de l'heure de livraison et de réception desdites communications électroniques.

2. INDICATIONS DE PRIX, COMMANDES ET CONFIRMATION

- 2.1 Sauf indication contraire, les indications de prix établies par DSM sous quelque forme que ce soit n'engagent pas DSM et ne constituent qu'une invitation pour le Client à placer une commande. Toutes les indications de prix émises par DSM sont révocables et peuvent être modifiées sans avertissement préalable. Toute commande n'est contraignante qu'après son acceptation écrite par DSM (dénommée ci-après « Confirmation de commande »). DSM est en droit de refuser une commande sans être tenu à aucune justification.
- 2.2 Les indications de prix qui reposent sur des estimations ou prévisions de quantité peuvent être revues à la hausse au cas où il s'avèrerait que les quantités réellement achetées pendant la période

indiquée seraient inférieures aux quantités estimées ou prévues.

2.3 Chaque livraison est considérée comme une transaction distincte et tout défaut de livraison n'a aucune conséquence sur les autres livraisons.

2.4 Sauf dans les cas visés par l'Article 7.3, les échantillons éventuellement fournis au Client le sont uniquement à titre d'information et sans être assortis de quelque façon que ce soit de conditions ou garanties explicites ou implicites de quelque nature que ce soit, et portant entre autres sur la qualité, la description, le caractère commercialisable, l'adéquation à un but défini. Le Client est réputé avoir pris les informations nécessaires avant de commander les Produits.

3. PRIX

3.1 Les prix et devises en vigueur pour les Produits de DSM sont ceux figurant sur la Confirmation de commande. Sauf accord écrit contraire, les prix de DSM comprennent ceux des emballages standard, mais ne comprennent pas la TVA ou tout(e) autre impôt, droit, prélèvement ou charge similaire applicable prélevé(e) dans une juridiction donnée sur les Produits ou sur la livraison desdits Produits (ci-après dénommé(e) « Taxes »). Le montant des taxes prélevées dans le cadre de la vente de Produits au Client est à la charge dudit Client et figure sur chaque facture ou est facturé distinctivement par DSM au Client. Si DSM accorde une réduction, ladite réduction porte exclusivement sur la livraison spécifique reprise dans la Confirmation de commande.

3.2 Sauf s'il a indiqué qu'il s'agissait de prix fixes dans la Confirmation de commande, DSM est en droit de majorer le prix des Produits à livrer si des facteurs entrant dans la fixation dudit prix ont subi une augmentation. Lesdits facteurs incluent entre autres : les matières premières et accessoires, l'énergie, les produits obtenus par DSM auprès de tiers, les revenus, les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les charges imposées par les pouvoirs publics, les frais de transport et les primes d'assurance. DSM est tenu d'informer le Client des augmentations en question.

4. PAIEMENT ET OCTROI DE CRÉDIT AU CLIENT

4.1 Sauf mention contraire dans la Confirmation de commande, le paiement est effectué à DSM au comptant dans les 30 (trente) jours suivant la date de la facture de DSM. Tous les paiements doivent être effectués sans déduction au titre de taxes et sans prise en compte de compensations ou autre contre-réclamation, à l'exception des compensations avec des contre-réclamations non contestées et/ou exécutoires.

4.2 En ce qui concerne le paiement des Produits, les délais sont des délais ultimes. DSM peut, sans préjudice de ses autres droits, exiger des intérêts de 12 % (douze pour-cent) par an sur les retards de paiement à compter de la date d'échéance calculée quotidiennement jusqu'au paiement complet de toutes les sommes dues. Tous les frais et dépenses engagés par DSM dans le cadre du recouvrement des sommes impayées (y compris, mais sans s'y limiter, les frais raisonnablement effectués en matière d'honoraires d'avocats, d'experts, les frais de justice et autres frais de contentieux) sont à la charge du Client.

4.3 Tout paiement effectué par le Client sert en première instance à payer les frais judiciaires et extra-judiciaires ainsi que les intérêts courus et ensuite à l'acquittement des créances les plus anciennes, indépendamment d'instructions autres du Client.

4.4 Toute réclamation afférente à la facture doit être notifiée à DSM par écrit dans les 20 (vingt) jours suivant la date de la facture. Après quoi, le Client est réputé avoir approuvé la facture.

5. LIVRAISON ET RÉCEPTION

5.1 Sauf mention contraire dans la Confirmation de commande, toutes les livraisons de Produits seront effectuées en CIP (port payé et assurance comprise) jusqu'au lieu de destination. Le terme CIP a la signification définie dans la dernière version des INCOTERMS publiée par la Chambre Internationale de commerce de Paris, France, au moment de la Confirmation de commande.

5.2 Sauf mention contraire dans la Confirmation de commande, les délais ou dates de livraison par DSM sont des estimations et ne sont pas des délais ultimes. Conformément à la Confirmation de commande, DSM est en droit de livrer les Produits par lots et de les facturer séparément. DSM ne pourra en aucun cas

être tenu responsable des dommages et/ou coûts dus à un retard de livraison. Tout retard de livraison d'un Produit ne dégage pas le Client de son obligation d'accepter la livraison dudit Produit, sauf si le Client ne peut raisonnablement être tenu d'accepter un tel retard de livraison. Le Client est tenu d'accepter les Produits et de payer le taux fixé dans la Confirmation de commande pour la quantité de Produits livrés par DSM.

6. ANNULATION

Au cas où le Client ne réceptionnerait pas ou refuserait les Produits ou annulerait la Confirmation de commande de manière injustifiée, DSM est habilitée à réclamer les compensations suivantes, en plus des dommages-intérêts consécutifs à un tel acte :

- (i) si les Produits ne peuvent raisonnablement être revendus par DSM à un tiers : le prix desdits Produits conformément à la Confirmation de commande ; ou
- (ii) si les Produits peuvent être revendus par DSM : des dommages-intérêts équivalent à 50 % (cinquante pour cent) du prix des Produits conformément à la Confirmation de commande, au titre de dommages-intérêts liquidés.

7. CONTRÔLE ET CONFORMITÉ AUX SPÉCIFICATIONS

7.1 Lors de la livraison, ainsi que lors de la manipulation, de l'utilisation, de la mise en commun, de la modification, de l'intégration, du traitement, du transport, du stockage, de l'importation et de la (re)vente des Produits (le tout dénommé ci-après « l'Utilisation »), le Client est tenu de contrôler les Produits et de s'assurer de la conformité desdits Produits aux spécifications convenues pour les Produits conformément à la Confirmation de commande ou, en l'absence de spécifications convenues, aux spécifications les plus récentes convenues par DSM au moment de la livraison des Produits (ci-après dénommées les « Spécifications »).

7.2 Toute plainte relative aux Produits doit être formulée par écrit et parvenir à DSM au plus tard 7 (sept) jours à compter de la date de livraison s'il s'agit d'un défaut, d'un oubli ou d'un manque pouvant être raisonnablement décelé lors d'un contrôle à la livraison, et dans les 7 (sept) jours à compter de la date à laquelle toute autre plainte (par ex. défauts cachés) a été ou aurait dû être constatée, mais ne peut en aucun cas être reçue au-delà de (i) 6 (six) mois à compter de la date de livraison des Produits ou (ii) de l'expiration de la durée de vie des Produits, la première échéance prévalant. Toute Utilisation des Produits vaut acceptation inconditionnelle desdits Produits à la date de livraison et renonciation à toute prétention vis-à-vis des Produits.

7.3 L'appréciation du fait que les Produits livrés sont conformes ou non aux Spécifications doit être effectuée uniquement par DSM en analysant les échantillons ou les données conservés par DSM et à partir des lots ayant servis à la fabrication des Produits conformément aux méthodes d'analyse utilisées par DSM.

7.4 Des défauts afférents à une certaine partie des Produits n'autorisent pas le Client à refuser la livraison de l'ensemble des Produits. Toute plainte éventuelle n'affecte pas l'obligation de paiement du Client conformément à l'Article 4. Dès réception d'une plainte, DSM est en droit de suspendre toutes les livraisons ultérieures jusqu'à l'établissement du caractère infondé et/ou jusqu'au rejet de la plainte ou jusqu'à réparation complète du défaut.

8. RISQUES ET TRANSFERTS DE PROPRIÉTÉS

8.1 Le risque afférent aux Produits est transféré au Client conformément à l'Incoterm applicable (voir l'Article 5.1).

8.2 La propriété des Produits n'est pas cédée au Client et la totalité de la propriété juridique et effective des Produits reste acquise à DSM tant que DSM n'a pas reçu le paiement complet des Produits, y compris les frais tels que les intérêts, les charges, les dépenses, etc.

8.3 **LES PRODUITS POUR LESQUELS LA LIVRAISON EST SUSPENDUE EN ATTENDANT LE PAIEMENT PAR LE CLIENT, AINSI QUE LES PRODUITS POUR LESQUELS LA LIVRAISON EST REFUSEE PAR ERREUR OU NON ACCEPTÉE PAR LE CLIENT, SONT CONSERVÉS ET STOCKÉS PAR DSM AUX RISQUES ET AUX FRAIS DU CLIENT.**

8.4 En cas de résiliation conformément à l'Article 16, DSM est, sans préjudice de ses autres droits, en droit d'exiger la restitution immédiate des Produits ou de reprendre la possession des Produits, pour lesquels il peut se prévaloir d'une réserve de propriété.

8.5 Tant que le paiement des Produits n'a pas été effectué dans sa totalité, le Client n'est autorisé à utiliser les Produits que dans la mesure requise par l'exercice normal de ses activités et doit, dans la mesure du possible, :

- (i) stocker les Produits séparément et de manière clairement identifiable ;
- (ii) avertir sans délai DSM d'éventuels recours de tiers susceptibles d'affecter les Produits ; et
- (iii) assurer les Produits de manière satisfaisante.

9. LIMITATION DE GARANTIE

9.1 DSM garantit uniquement la conformité des Produits aux Spécifications à la date de livraison. Au cas et dans la mesure où les Produits enfreignent ladite garantie, telle que déterminée conformément à l'Article 7, DSM peut, à sa discrétion, dans un délai raisonnable, réparer ou remplacer les Produits sans frais pour le Client ou rembourser le montant facturé à l'origine pour les Produits visés. Par conséquent, l'obligation de DSM se limite uniquement à la réparation ou au remplacement des Produits ou au remboursement desdits Produits.

9.2 L'obligation de DSM de réparer, remplacer ou de rembourser dépend de la réception par DSM dans les délais impartis d'une notification des défauts allégués des Produits et, le cas échéant, du retour des Produits, conformément à l'Article 7.

9.3 La garantie précitée est exclusive et remplace toutes les autres garanties, déclarations, modalités ou autres conditions, explicites, implicites, statutaires, contractuelles ou autres, y compris, mais sans s'y limiter, toute garantie en matière de qualité marchande ou d'adéquation à un but précis, ou d'absence d'atteinte à des droits de propriété intellectuelle en vigueur sur les Produits.

10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA RESPONSABILITÉ DE DSM AFFÉRENTE À TOUT RECOURS POUR DES DOMMAGES AFFÉRENTS À OU DÉCOULANT DES PRODUITS ET À LEUR UTILISATION N'EST EN AUCUN CAS SUPÉRIEURE AU MONTANT TOTAL DES PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR LE CLIENT POUR LES PRODUITS CONCERNÉS. DSM NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE ENVERS LE CLIENT OU TOUTE AUTRE PERSONNE DE TOUT TYPE DE DOMMAGE OU PERTE, COÛT OU DÉPENSE SPÉCIAL, ACCESSOIRE, INDIRECT, CONSÉCUTIF OU PUNITIF, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES LIÉS À UNE PERTE DE CLIENTÈLE, UN MANQUE À GAGNER OU UNE PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES, UNE INTERRUPTION DES ACTIVITÉS, UN DÉFAUT DE PRODUCTION, DES DOMMAGES À D'AUTRES BIENS OU AUTRES DOMMAGES, ET AFFÉRENTS À OU DÉCOULANT D'UN NON-RESPECT DE GARANTIE, D'UNE RUPTURE DE CONTRAT, D'UNE FAUSSE DÉCLARATION, D'UNE NÉGLIGENCE OU DE TOUT AUTRE MOTIF.

11. FORCE MAJEURE

11.1 Aucune des parties ne peut être tenue responsable de quelque manière que ce soit des dommages, pertes, coûts ou dépenses découlant de ou afférents à un retard, une imitation, une interférence ou un non-respect des obligations envers l'autre partie pour un motif échappant à son contrôle raisonnable, y compris, mais sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, les mesures légales et réglementaires, les mesures administratives, les ordonnances ou les décrets judiciaires, les tremblements de terre, les inondations, les incendies, les explosions, les guerres, les actes de terrorisme, les émeutes, les sabotages, les accidents, les épidémies, les pandémies, les grèves, les blocages, les ralentissements, les perturbations des activités, la difficulté à engager la main-d'œuvre ou à obtenir les matières premières nécessaires, le manque ou la défaillance du transport, les pannes de l'usine ou des machines essentielles, la réparation ou la maintenance d'urgence, les perturbations ou les manquements dans les services publics, les retards de livraison ou les défauts de marchandises livrées par les fournisseurs ou les sous-traitants (le tout désigné ci-après par « Force majeure »).

11.2 En cas de survenue d'un cas de Force majeure, la partie victime est tenue d'en informer l'autre partie sans délai et par écrit, en précisant la cause de l'événement et la manière dont il affectera le respect de ses obligations en vertu de la Confirmation de commande. En cas de retard, l'obligation de livraison est suspendue pour une période égale à la perte de temps provoquée par un cas de Force majeure. Toutefois, si un cas de Force majeure se poursuit ou devrait se poursuivre pendant une période de plus de

60 (soixante) jours après la date de livraison convenue, l'une ou l'autre des parties est en droit d'annuler la partie concernée de la Confirmation de commande sans aucune responsabilité envers l'autre partie.

12. MODIFICATIONS ET INFORMATIONS ; INDEMNISATION

12.1 À moins qu'il n'ait été convenu que les Spécifications étaient intangibles pour une durée ou une quantité de Produits déterminée, DSM se réserve le droit de modifier les Spécifications et/ou la fabrication des Produits et de remplacer les matériaux utilisés dans la production et/ou la fabrication des Produits de temps en temps, sans avertissement préalable. Le Client reconnaît que les données contenues dans les catalogues de DSM, les fiches techniques des produits et autres publications descriptives distribuées ou publiées sur ses sites Web peuvent être modifiées de temps à temps sans avertissement préalable. Toute déclaration, représentation, recommandation, conseil, échantillon ou autre information de DSM à propos des Spécifications, des Produits et de leur Utilisation ne doit être fournie qu'à l'intention du Client.

12.2 Le Client doit uniquement s'appuyer sur son expertise, son savoir-faire et son jugement en ce qui concerne les Produits et son Utilisation par le Client ainsi que l'application par le Client de toute information obtenue auprès de DSM aux fins prévues par ledit Client. La consultation fournie par DSM ne donne lieu à aucune obligation supplémentaire. Les détails et informations fournis concernant l'adéquation et l'Utilisation des Produits ne sont pas contraignants et DSM n'assume aucune responsabilité sur la base desdites consultations. Le Client indemnise et dégage DSM de toute responsabilité en cas de dommages, pertes, coûts, dépenses, réclamations, demandes et responsabilités (y compris, mais sans s'y limiter, les responsabilités liées aux produits) découlant de ou afférents aux Produits et à leur Utilisation par le Client ou à l'application de toute information divulguée ou fournie par ou au nom de DSM.

13. RESPECT DE LA LÉGISLATION ET DES NORMES

13.1 Le Client reconnaît que l'Utilisation des Produits peut être soumise à des exigences ou des limitations en vertu de toute loi, ordonnance, règle, code ou norme, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les réglementations applicables relatives (i) à la lutte contre la corruption et (ii) au commerce international, telles que, sans s'y limiter, les embargos, le contrôle des importations et des exportations et les listes de parties sanctionnées (le tout désigné ci-après « Lois et normes »).

13.2 Le Client garantit expressément que les employés, agents et sous-traitants du Client ne doivent pas, directement ou indirectement (i) accepter, promettre, offrir ou fournir un avantage indu à ou (ii) conclure un accord (a) avec une entité ou une personne, y compris les représentants d'un gouvernement ou d'une entité contrôlée par le gouvernement -, ou (b) concernant un produit, qui constituerait une infraction ou une violation des Lois et normes en vigueur.

13.3 Le Client est seul responsable (i) du respect de toutes les Lois et normes associées à son Utilisation prévue des Produits ; et (ii) de l'obtention de toutes les approbations, permis ou autorisations nécessaires pour une telle Utilisation.

14. SOUS-TRAITANTS INDÉPENDANTS

DSM et le Client sont des parties indépendantes, et la relation créée par les présentes n'est pas réputée être celle du donneur d'ordre et de l'agent. Aucune vente ou obligation de l'une ou l'autre des parties à l'égard d'un tiers n'engage l'autre partie de quelque manière que ce soit.

15. NON-AFFECTATION ET CHANGEMENT DE CONTRÔLE

15.1 Aucune des parties ne peut céder l'un des droits ou obligations en vertu de la Confirmation de commande sans le consentement écrit préalable de l'autre partie, étant toutefois entendu que DSM peut céder de tels droits et obligations à l'une des sociétés affiliées de Koninklijke DSM N.V. ou à un tiers acquérant la totalité ou une partie substantielle de ses actifs ou de ses activités liées aux Produits.

15.2 DSM est en droit de résilier la Confirmation de commande avec effet immédiat si, à tout moment pendant la durée de la Confirmation de commande, une personne ou un groupe de personnes, qui n'est pas lié aux personnes contrôlant le Client à la date de

la Confirmation de commande, acquiert le contrôle, par la propriété de titres avec droit de vote ou autrement, du Client. Le Client doit informer DSM d'une telle acquisition dans les 10 (dix) jours qui suivent. DSM peut exercer son droit de résilier la Confirmation de commande en notifiant le Client par écrit dans les 10 (dix) jours suivant la date de réception de ladite notification.

16. SUSPENSION ET RESILIATION

16.1 Au cas où (i) le Client ne respecterait pas ses obligations envers DSM et ne fournirait pas une assurance adéquate de sa volonté de les respecter avant la date de livraison prévue ; ou (ii) au cas où DSM aurait des doutes raisonnables quant au respect par le Client de ses obligations et que le Client ne fournirait pas une assurance adéquate de sa volonté de les respecter avant la date de livraison prévue et dans tous les cas dans les trente (30) jours suivant la demande de DSM concernant ladite assurance ; ou (iii) au cas où le Client devient insolvable ou incapable de payer ses dettes exigibles, ou en cas de liquidation de son entreprise (pour un motif autre qu'une réorganisation ou une fusion) ou en cas de demande de mise en faillite par ou contre le Client, ou en cas de nomination d'un fiduciaire, bénéficiaire ou administrateur pour tout ou partie substantielle des actifs du Client ou en cas d'accord d'arrangement par le Client ou de cession au profit de ses créanciers ; ou (iv) au cas où le Client ne respecterait pas des Lois et normes, DSM peut immédiatement par écrit, sans préjudice de ses autres droits :

- (i) demander la restitution et reprendre tous les Produits livrés et impayés et tous les coûts liés au recouvrement des Produits sont à la charge du Client ; et/ou
- (ii) suspendre l'exécution de ses obligations ou résilier la Confirmation de commande pour les livraisons de Produits en attente, sauf si le Client effectue un paiement comptant à l'avance pour les Produits ou fournit une assurance adéquate dudit paiement pour les Produits à DSM.

16.2 En cas de survenue de l'une des situations évoquées, conformément à l'Article 16.1, toutes les réclamations en suspens de DSM sont immédiatement dues et payables au regard des Produits livrés au Client et non repris par DSM.

17. RENONCIATION

L'absence, le retard ou l'omission de DSM d'appliquer à tout moment une disposition des Conditions générales ne peut être interprété(e) comme une renonciation au droit de DSM d'agir ou d'appliquer cette disposition. Aucune renonciation par DSM à une quelconque violation des obligations du Client ne constitue une renonciation à toute autre violation antérieure ou ultérieure.

18. INDEPENDANCE DES CLAUSES ET CONVERSION

Si une disposition des Conditions générales est jugée non valide ou inapplicable, elle n'affecte en aucun cas la validité et l'applicabilité des autres dispositions entre les parties et est supprimée. Les dispositions relatives considérées comme non valides ou inapplicables sont révisées afin de respecter l'intention juridique et économique des dispositions originales dans la mesure permise par la loi.

19. LIMITATION D'ACTION

Sauf indication contraire dans les présentes, aucune action du Client ne doit être engagée à moins que le Client n'envoie d'abord un avis écrit à DSM pour toute réclamation supposée exister contre DSM dans les 30 (trente) jours suivant la première fois que l'événement signalé est connu du Client et qu'une action soit initiée par le Client dans les 12 (douze) mois suivant ladite notification.

20. DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE

20.1 Les présentes Conditions générales seront régies et interprétées conformément aux lois fondamentales du pays (ou état) dans lequel l'Entité de vente DSM est constituée. La Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG) ne s'applique pas.

20.2 Les parties conviennent que toute poursuite, action ou procédure pouvant être intentée par une partie sera intentée devant les tribunaux compétents au siège de l'Entité de vente DSM.

21. PERENNITE DES DROITS

Les droits et obligations des parties sont contraignants pour lesdites parties et leur

reviennent, ainsi que pour leurs successeurs respectifs et ayants droit autorisés. Les parties doivent s'assurer que leurs administrateurs, dirigeants, employés, agents et représentants légaux respectent les présentes Conditions générales. La résiliation des droits et obligations d'une ou de plusieurs parties, pour quelque raison que ce soit, n'affecte pas les dispositions des Conditions générales dont il est prévu qu'elles restent en vigueur après ladite résiliation.

22. TITRES

Les titres contenus dans les Conditions générales sont repris uniquement pour la commodité et n'affectent pas la construction ou l'interprétation des présentes Conditions générales.

23. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ

23.1 Tous les droits de propriété intellectuelle découlant des ou afférents aux Produits sont la propriété exclusive de DSM.

23.2 DSM n'effectue aucun contrôle quant à l'éventualité d'une atteinte à des droits de propriété intellectuelle de tiers consécutive à la vente et/ou à la livraison des Produits et DSM ne doit pas être tenu responsable de toute perte ou dommage à cet égard.

23.3 La vente des Produits n'entraîne pas, de manière implicite ou autrement, l'octroi d'une licence en vertu d'un droit de propriété intellectuelle relatif aux compositions et/ou applications des Produits, et le Client assume explicitement tous les risques d'une atteinte à des droits de propriété intellectuelle sur la base de l'importation et/ou de l'Utilisation des Produits, que ce soit de manière isolée ou en combinaison avec d'autres matériaux ou dans toute opération de traitement.

23.4 Toutes les informations fournies par ou au nom de DSM sont traitées comme confidentielles et ne sont utilisées par le Client qu'aux fins de toutes les transactions. La divulgation d'informations n'est autorisée qu'à l'un de ses employés ou à un tiers sur la base du strict besoin d'en connaître, sauf si le Client est tenu de divulguer les informations en vertu d'une décision de justice ou d'une obligation légale, à condition que le Client informe immédiatement DSM et coopère raisonnablement avec DSM s'il cherche à obtenir une ordonnance de protection. Le Client doit, sur demande, renvoyer rapidement à DSM toutes les informations en question. Le Client ne doit en aucun cas en conserver une copie. Le Client doit considérer l'existence du Contrat comme confidentielle. Le Client ou ses employés signeront un accord de confidentialité sur demande.

24. LANGUE

Seule la version anglaise des présentes Conditions générales est authentique et prévaut, en cas d'incohérence, sur toute traduction des présentes Conditions générales dans une autre langue.